



## Succession contrat de mariage

Par **martine68**, le **07/06/2008** à **11:56**

après mon veuvage, je me suis remarié avec un homme divorcé ayant deux enfants de son 1er mariage et moi 1 enfant de mon 1er mariage, j'ai établi un contrat de mariage avec séparation de biens. J'ai tout mon mobilier de mon 1er mariage ainsi que des revenus locatifs qui m'ont permis d'acheter juste avant mon remariage un appartement qui est mis à mon nom de jeune fille ainsi que voiture et autres meubles achetés depuis avec mon argent suite à la vente d'une maison de mon 1er mariage. A mon décès que se passe t-il pour mon fils ?

Par **martine68**, le **10/08/2008** à **10:34**

je suis assez surprise qu'à ce jour aucune réponse n'a pu m'être fournie  
j'espère que quelqu'un pourra m'éclairer

bonne journée

Par **Tisuisse**, le **10/08/2008** à **14:00**

Effectivement, votre message, dans le flot des demandes, est passé à la trappe.

Si vous veniez à décéder, seul votre fils serait votre héritier en ce qui concerne vos biens propres. Il sera cohéritier avec les enfants de votre mari pour les biens communs.

Est-ce plus clair ?